N° 25 NOVEMBRE-DECEMBRE 1949

Le Cempuisien

Bulletin de l'Association des Anciens Élèves
de l'Institution Départementale Gabriel Prévost

Le Siège social est ouvert pour les réunions mensuelles, le 1er dimanche de chaque mois, à 15 h. Présence assurée d'un membre du comité.

SIEGE SOCIAL:
6, rue de Louvois, Paris-2e — Tél.: RIC. 94-40

PRÉSIDENT :
M. MARANDE, 68, rue Championnet (18e)

Adresser les offres d'emplois à Mlle Laurière, dont la présence au Siège est assurée le mardi de 14 à 17 h. 30; le samedi de 9 à 12 heures.

RÉFLEXIONS et SOUVENIRS sur CEMPUIS (XII)

Les fêtes du Jour de l'An à l'O.P.

C'est le titre d'un article (probablement de Ch. Delon) dans *l'Education Intégrale* de janvier-février 1893. Citons-en l'essentiel pour donner l'atmosphère de l'époque :

« Nous sommes partisans de la joie; nous repoussons énergiquement certaine pédagogie chagrine qui, sous prétexte de ne pas amollir les enfants par un bien-être exagéré, les priverait des plaisirs qui sont un besoin réel de leur âge, et que nous considérons, nous, comme des moyens d'éducation. C'est pourquoi, par exemple, lorsqu'il nous arrive de supplier les parents, amis et protecteurs de ne rien donner en particulier à leurs enfants ou protégés, ni friandises à dévorer dans les coins, ni petits objets à posséder en cachette, nous serions désolés que ces recommandations fussent interprétées comme inspirées par un principe d'austérité excessive et systématique, soumettant leurs jeunes âmes à une trop froide discipline et les privant volontairement des petites tendresses, des petites gâteries qui font le bonheur de l'enfance autour de la maman. Non certes; si tel est le système de certains établissements, ce n'est pas celui du nôtre, bien au contraire ! Notre mode d'éducation, très étudié, se compose d'un ensemble de moyens équilibrés, se venant réciproquement en aide; en sorte que toute contravention à ces principes, légères en apparence peut, en rompant cet équilibre, en désorganisant cet ensemble, causer un tort réel, beaucoup plus grave qu'on le croirait. Notre idéal, avons-nous dit mille fois, c'est la famille; mais la famille bien unie et bien dirigée; nous voulons que nos enfants vivent entre eux sur un pied d'égalité et de communauté familiale, où tout se partage fraternellement et cordialement. Nous évitons tout ce qui pourrait donner lieu ou prétexte à de petites jalousies, premières semences de désunion et de discorde. Puis aussi, par un sentiment de délicatesse que les mères comprendront, nous ne voudrions pas qu'il y eût parmi nous quelque enfant, moins favorisé du sort, qui sentit, par la comparaison, la privation de ces gâteries maternelles et, même sans jalousie, pût se dire tristement : « Moi, on ne m'envoie rien... ». Mais nous nous plaisons, au contraire, à répandre dans la communauté enfantine toutes sortes d'élément de joie, et des plaisirs auxquels tous peuvent prendre également part. Nos enfants n'ont pas seulement largement le nécessaire, ils ont du superflu, beaucoup de superflu... Ils ont, à certains jours, comme dans la famille, leurs petites friandises, desserts, gâteaux, fruits, dragées; ils ont des distractions et des spectacles, ils ont des jouets de toute sorte... des jouets coûteux même, des patins, des véloci-

---

Vous êtes instamment priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le

Dimanche 15 Janvier 1950
à 15 heures précises

au siège social : 6, rue de Louvois (2e)

ORDRE DU JOUR

Allocution du Président;
Compte rendu moral de l'année;
Compte rendu financier de l'année;
Renouvellement d'un tiers des membres du Comité;
Fête annuelle;
Questions diverses.

Comptant sur votre présence et sur une nombreuse assistance, recevez, cher camarade, nos amicales poignées de mains.

LE COMITÉ.

Nous vous rappelons que la Fête annuelle est fixée au samedi 25 mars, Mairie du 5e Arrondissement.

pèdes, etc... Nous ne voudrions pas que ce jour (de l'an), qui est le jour de paradis des enfants, une mère, pensant à ceux que l'on comble, dans les familles, de friandises et de joujoux, pût se dire avec tristesse : « le mien, là-bas, va peut-être passer ce soir froidement, sans gâteries et sans réjouissances ». Nous voulons au contraire que les parents soient persuadés que si nous avons par dessus tout à cœur de préparer à nos jeunes pupilles, pour plus tard, autant qu'il est en notre pouvoir, une vie utile et heureuse dans la société, nous avons aussi quelque souci de leur joie présente. »

Suit le programme de la fête :

Le 31 décembre 1892, à 8 heures du soir, fête de nuit avec fanfare, chants, petite pièce avec costumes, jeux divers, danses. A 10 heures, « minuit donné par anticipation, au moyen d'une horloge spécialement construite à cet effet, et de 12 coups de cymbales et de grosse caisse frappés dans la coulisse. Naissance de la nouvelle année à l'âge de *moins 2 heures* ».

Réveillon (marrons, oranges, gâteaux, vin chaud).

Hymne à la Nuit. Retraite aux flambeaux avec fanfare. Le 1er janvier 1893, le lever est retardé d'une heure. Aubade : fanfare et chant. A 10 h., exposition et distribution de jouets et de friandises. Midi, déjeuner avec dessert, gâteaux et dragées. A 2 heures, lancement d'une mongolfière, promenade, patinage. A 7 heures, soirée au théâtre, pièce costumée : *Le Nouvel An*, fanfare, chants, jeux, « projections lumineuses ». Et, pour finir, *La Marseillaise de la Paix*.

Les glissades sur la neige durcie ou la glace égayaient nos récréations d'hiver, partout où cela était permis, mais de préférence sur les pentes. Nos galoches à semelle de bois renforcée de large clous en fonte s'y prétaient.

Le patinage se pratiquait sur les mares, dont le pays était bien pourvu. Celle d'Hétomesnil, très étendue, devenait une piste remarquable par les froids rigoureux, mais son éloignement n'en permettait pas l'usage fréquent aux Cempuisiens.

Une note explique que les projections lumineuses sont l'antique « *lanterne magique* agrandie et perfectionnée, pourvue d'un éclairage puissant, montrant en grandes dimensions des tableaux divers, des vues photographiques, des illusions et des jeux de lumière, qui en font le plus intéressant et le plus joyeux spectacle ». Il est utile de citer ces commentaires pour les jeunes, qui ne connaissent que le cinéma, alors inexistant.

La pièce costumée, *Le Nouvel An*, était probablement due à Mme Agier-Ruet, que nous appelions Zizier, dont l'originale silhouette d'Arlésienne évoquait une « Mireille grand' maman ». Elle régenta (jusqu'après mon départ en 1898) principalement l'infirmerie (située sous les combles à gauche du bâtiment central) et accessoirement le théâtre, qu'elle fournissait de pièces diverses, créées et adaptées, en prose ou en vers, parlées, chantées ou mimées, parfois avec danses. Ses soins affectueux et ses talents artistiques ont laissé les meilleurs souvenirs à bien des générations cempuisiennes. Son fils Max avait des dispositions pour le dessin et la peinture; il les appliquait à la création ou à la réfection des décors (1).

Graphie et Graphique

D'après les définitions du « Larousse Universel » :

Graphie : système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées.

Graphique : tout ce qui a rapport à l'art de représenter les objets par des lignes, figures, signes, caractères.

Ces définitions me dispensent d'autres explications que celles des activités, nombreuses et variées, de l'O.P. dans le domaine des graphies, arts et métiers graphiques.

L'écriture usuelle enseignée devait tendre à la parfaite simplicité par la suppression des ornements superflus; pas de pleins ni de déliés, mais des traits de même épaisseur; boucles et queues des consonnes courtes, au plus la longueur de la lettre. La consigne était : « écriture droite, papier droit, corps droit » (2).

La *calligraphie* (l'art de bien former les caractères de l'écriture) avait son spécialiste, M. Guénin, ancien sergent-major, dont la femme était concierge. Il établissait pour la lithographie et autres procédés de reproduction les textes, en lettres, en chiffres et signes sténographiques suivant les normes de P. Robin. C'était, indirectement, le maître d'écriture de tout l'établissement.

Les procédés de *polygraphie* étaient étudiés, pratiqués et propagés : pâtes copiantes (3) caractères mobiles en caoutchouc (4), report sur zinc (5).

La *mécanographie* a été pratiquée dès 1885, alors que la machine à écrire était une nouveauté rare. « P. Robin accueillit une « Remington » que le Président du Sénat (Challemel-Lacour) avait expulsée du palais du Luxembourg comme scandaleuse, son emploi profanant à la fois la langue française et l'éloquence parlementaire » (6).

L'*idéographie* était appliquée à l'enseignement de la lecture : lettres mobiles imprimées pour les petites classes (7) et à des jeux pour apprendre la grammaire. Il y eut d'abord le jeu des noms, une feuille de 108 images inscrites dans un cercle, représentant des objets divers, des personnages dont il fallait reconnaître la nature et désigner les noms. Ces images étaient collées sur un carton et découpées en jetons, comme dans le jeu de loto (8). Puis vint le jeu des verbes, feuille de 42 images; il fallait reconnaître l'action représentée et la désigner par le verbe correspondant (9). De mon temps fut créé le jeu des pronoms (10) composé de 9 images personnifiant je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles, on et le jeu des conjonctions (11), 12 images représentant et, aussi, ou, ni, mais, cependant, or, donc, car, si, que, quand.

Ces deux derniers jeux évoquent des souvenirs personnels parce qu'on a pris des photo-

graphies, dont Lucie Robin devait s'inspirer pour ses dessins; que les personnages étaient des élèves et moi parmi eux. Je crois que Paul Eschbach, vu de dos et dissimulé derrière un parapluie, a personnifié le mystérieux pronom on. J'ai posé pour quelques pronoms et conjonctions et me souviens, à cause de la mimique et des accessoires (un guéridon portant un képi militaire et un chapeau haut de forme civil), avoir personnifié le choix de l'un *ou* l'autre et la décision *ni* l'un *ni* l'autre.

Signalons en passant que le pronom *on* était mal noté et proscrit du vocabulaire scolaire, par suite de l'usage abusif que nous en faisions. A l'être illusoire qu'il représente étaient attribués tous les méfaits dont le responsable était inconnu. C'était lui qui avait brisé une vitre, renversé un encrier, donné l'objet indûment contenu dans une poche ou un pupitre, pris le mouchoir manquant. Les nouveaux apprenaient vite que l'usage de *on* était réservé aux conversations entre élèves.

Chacun sait que la musique avait à l'O.P. une présentation graphique chiffrée, je pense donc qu'il suffit de le mentionner.

La *sténographie* (Aimé-Paris) était enseignée dès les petites classes, non seulement et pas principalement comme un procédé d'écriture abrégée rapide, mais comme la graphie rationnelle, la perfection graphique de l'avenir, que P. Robin appellera plus tard eugraphie et même *eugrafie* (6).

Il avait longuement étudié la réforme de l'orthographe et beaucoup écrit à son propos (12). Que cette réforme soit nécessaire, nul n'en doute. Le hasard de mes lectures m'a fait découvrir dans un livre récent (13) :

« Notre orthographe est une chinoiserie que les grammairiens férus d'étymologie portent aux nues et qui décourage l'enfance. On a souvent parlé de la simplifier. Qu'on le fasse ardiment. » L'auteur cite quelques exemples dont : attraper et trappe; échapper et chape, apercevoir et apparaitre, apéritif et appétit, charrette et chariot, fourmilière et serpillière, bazar et hasard, imbécile et imbécillité, cuisseau de veau et cuissot de gibier, honnête et honorer, etc... J'en ai autrefois cité d'autres (14) dont : nous portions nos portions, les poules du couvent couvent, nos fils ont cassé nos fils, il est de l'est, je vis ces vis, etc...

P. Robin, qui ne manquait pas de la hardiesse demandée par l'auteur cité, était arrivé à cette conclusion (15) :

« Quand une main sacrilège ose attenter à l'arrangement des lettres, comment s'arrête-t-elle à moitié chemin et respecte-t-elle leur forme ?... En un mot la réforme phonétique est inséparable de la réforme des lettres elles-mêmes. Or la sténographie Aimé-Paris joint à la rapidité une conformité absolue aux lois rationnelles... La réforme est donc faite et complète; elle a déjà un nombre très respectable d'adhérents; il ne s'agit plus que de pousser avec énergie et persévérance à son adoption universelle. »

Constatons que la question de la réforme orthographique reste posée. Il n'y a eu depuis que peu de satisfactions partielles, dont vagon au lieu de wagon et clé au lieu de clef.

J'apprends l'existence de la *néographie* de M. Marcel Passerat, « alphabet phonétique entièrement nouveau et logiquement parfait » dit son commentateur (16).

La sténographie est restée une graphie rapide et individuelle, sans devenir, que je sache, un mode de transmission écrite généralisé. La méthode Aimé-Paris est peut-être moins diffusée que ces concurrentes mieux aidées par leur organisation de propagande. Elle a servi pratiquement beaucoup de Cempuisiens dans leur carrière. Elle a été un moyen de communication entre ceux de ma génération, pas tant pour sa commodité graphique, je pense, que comme signe distinctif d'une sorte de maçonnerie sentimentale, parce qu'il était ignoré des profanes.

A vrai dire, les quelques adeptes que j'ai faits, dans l'enthousiasme de ma jeunesse, ont été intéressés soit par le côté pratique (graphie rapide), soit par le côté mystérieux (écriture secrète) sans plus.

Les métiers graphiques

La typographie et la lithographie avaient une particulière importance à l'O.P. En tant que métiers, ils se rapprochaient beaucoup de la pratique courante. On éditait trois périodiques, des brochures, feuillets, livres (il y avait un atelier de brochage et reliure), des jeux scolaires, des imprimés administratifs. En temps qu'enseignement, les grands élèves qui ne se destinaient pas à un métier manuel y faisaient des stages, de préférence aux autres ateliers. Tel a été ou est devenu, le cas de Paul Eschbach pour la lithographie. Par la suite il fut élève aux Ecoles des Beaux-Arts de Lille, puis de Paris, et devint artiste lithographe et surtout artiste peintre honoré aux expositions et apprécié des amateurs. Je suis passé par la typo et m'en suis bien trouvé plus tard (étant entré dans la maison d'édition qui a publié le *Cempuis* et deux autres livres de G. Giroud).

Signalons que les trois présidents de l'Amicale les plus marquants par la durée et l'efficacité de leur action sont passés par les métiers graphiques. Loiseau (litho) a fait ensuite sa carrière à l'Imprimerie Nationale. Urban, qui n'a peut-être été que papillon à la litho, est Président de la Chambre Syndicale Patronale de la Lithographie. Comme il a pratiqué la sténographie et la dactylographie autrefois, c'est même un multi, un supergraphiste. Marande (typo et son petit-fils à l'O. P.) a composé et imprimé le Bulletin de l'Amicale dans son enfance; il continue son métier et, sous une autre forme, ses soins assidus au *Cempuisien*.

Parmi les autres typos que j'ai connus, Charmant revint quelque temps à l'O.P. pour assister le chef d'atelier, puis il fit carrière à l'Imprimerie municipale, où le suivirent Henri puis Jean Barreaud. Charmant et Jean en devinrent successivement directeurs. Henri

l'aurait été aussi s'il n'était mort prématurément à 25 ans, en 1904 (17).

D'autres typos Cempuisiens quittèrent le métier après l'avoir pratiqué professionnellement : Joannès Rochut pour suivre sa vocation musicale; G. Poullot pour entreprendre une carrière commerciale à Madagascar (18); Reisser pour une situation commerciale plus indépendante; Marin pour suivre également une carrière musicale. Ils ont réussi, mais ce n'est pas à ce titre que je les mentionne; c'est parce qu'ils ont eu à l'Amicale une importante activité ancienne ou récente. C'est pourquoi je cite aussi Lhuillier (typo) qui fut le poète du Bulletin de l'Amicale et son actif gérant.

Que les Cempuisiens des autres professions ne m'accusent pas de partialité en faveur des métiers graphiques. Il ne s'agit pas d'établir un palmarès, mais seulement de rappeler le rôle et l'importance qu'eurent autrefois à l'O.P. deux ateliers, malheureusement supprimés en 1912 (19).

---

(1) Il fit son service militaire dans l'artillerie coloniale en Indochine (1899), y est retourné après sa libération comme mécanicien dans une mine d'étain, puis y devint journaliste, propageant autant qu'il le pouvait les idées de P. Robin. Il collabora à notre Bulletin et resta en rapports avec l'Amicale jusqu'en 1940. Il est sans doute mort, peut-être tué dans la résistance contre les Japonais ou au cours de l'insurrection; il demeurait pendant cette période à Haïphong. Je saisis cette occasion de rappeler le souvenir de cet excellent camarade.

(2) **Session Pédagogique** 1891 (page 146).

(3) **B.O.P.**, sept.-oct 1888 : Polygraphie.

(4) **B.O.P.** sept.-oct. 1889 : Clichage en caoutchouc.

(5) **L'Education Intégrale** janv.-fév. et mars-avril 1891 : Zincographie d'amateur.

(6) G. Giroud : **P. Robin** (page 55).

(7) **B.O.P.** mai 1884 : Les premières leçons de lecture.

(8) **Session Pédagogique** 1892 (page 341).

(9) **B.O.P.**, Nov.-Déc. 1889.

(10) **L'Education intégrale** mars-avril 1893.

(11) **L'Education Intégrale** nov.-déc. 1893.

(12) **B.O.P.** nov. 1886 : La Sténographie. **B.O.P.** janv.-fév. 1890 : La réforme de l'orthographe. **L'Education Intégrale** juil.-août 1891 : A propos de l'orthographe. **L'Education** Intégrale sept.-oct. 1891 : Sur la langue française.

(13) B. Leliaert : **Visages de la France littéraire**, page 27 (chez E. Pécourt, à Armentières).

(14) **Bulletin de l'Amicale** oct. 1902 : Orthographe et Sténographie.

(15) **Session Pédagogique** 1891 : La Graphie rationnelle (pages 143-9).

(16) Charles Bruneau (Journal **Combat** 19-9-1949) : Orthographe ou Cacographe.

(17) Entré à l'O.P. en février 1890, avec son frère Jean et moi, Henri Barreaud était mon aîné de trois ans. Pour ceux de ma génération il avait, avec le prestige que lui donnait son âge, celui supérieur d'être bien et diversement doué, de personnifier l'« intégral » selon P. Robin. Son affable modestie complétait ses qualités et en faisait le camarade exemplaire à l'O.P. et à l'Amicale.

(18) G. Poullot avait été typo, linotypiste et correcteur quand la rencontre d'un cousin le conduisit à Madagascar, d'abord dans son comptoir à Farafangana, puis à des situations variées où il prouva des aptitudes et du caractère. Dans les années 1899 à 1908 il eut un rôle très actif à l'Amicale et nous fûmes ensemble les familiers de P. Robin.

(19) Saisissons pourtant cette occasion pour réparer une omission. Dans le septième article (**Cempuisien**, juil.-août 1948, page 4, 1re col.), après avoir dit qu'il y avait, parmi les anciens élèves de l'O.P., des « parvenus » à qui on pourrait rappeler l'existence à l'Amicale de membres à vie et bienfaiteurs, il eut été juste de signaler des « arrivés » qui y pensèrent spontanément : G. Canavoso, qui fut en fait le premier membre bienfaiteur avant la création du titre, et Henry Martin, qui mérite depuis longtemps celui de bienfaiteur annuel.

HOMMAGE A MONSIEUR ROGER

Il est de notoriété cempuisienne que le banquet annuel de bienvenue à nos jeunes camarades est régulièrement un succès. Or, ce dimanche 30 octobre, il revêtait un caractère particulier du fait que les membres du Comité de l'Amicale et son Président avaient accepté que les participants à la souscription ouverte en sa faveur honorent M. Roger au cours de cette réunion. Si l'on en juge par l'importante assistance venue grossir le nombre des convives, il est permis de parler de succès inégalé.

A l'issue du banquet dont vous pourrez lire d'autre part le compte rendu, toute une conspiration s'ébauchait et quatre vigoureux camarades allaient quérir dans les sous-sols du restaurant Gaudcin, où ils étaient entreposés, deux fauteuils recouverts de cuir fauve du plus heureux effet, que le président Marande, à la fin d'une éloquente harangue, offrit à notre invité d'honneur.

A ce moment, tous les regards étaient tournés vers M. Roger; les applaudissements crépitaient et chacun avait la satisfaction de lire sur l'expressif visage de notre bon Maître la surprise d'abord, ensuite la joie, malgré les reproches qu'il adresse à l'Assemblée tout heureuse. En effet, aux derniers mots de Marande, M. Roger se lève : il dit son étonnement, il dit sa confusion et son contentement. Essayant de dominer son émotion, il tenta de démontrer d'une voix professorale qu'il n'est pas raisonnable à notre époque de distraire d'un budget personnel ou familial le montant d'une souscription; mais la satisfaction rayonnante des figures qui l'entouraient réfutait son argumentation.

Puis, évoquant le temps où il enseignait à l'O.P. les rudiments du solfège et de l'art instrumental, M. Roger souligne spirituellement que « ce n'était pas toujours facile » mais il ne manqua pas d'ajouter qu'il « en garde un bon souvenir »; ensuite il parle de la réussite de camarades qui ont été ses élèves et crut devoir conclure en renouvelant des remerciements. Sa voix familière à tant de Cempuisiens, tout en les rajeunissant, faisait apparaître dans une improvisation de qualité l'homme cultivé, sensible et délicat, toujours égal à celui que nous avons connu, resté simple et bon malgré les coups d'un sort trop souvent injuste.

Au terme de son allocution, M. Roger nous dit qu'il s'estimait satisfait d'avoir été élu membre d'honneur de notre Société voici deux ans et exprima à nouveau sa surprise à la

vue du cadeau qu'il avait sous les yeux. Aussi pour éteindre définitivement ses scrupules issus de sa délicatesse naturelle, que M. Roger permette ici quelques explications.

Le succès de la souscription a dépassé les prévisions, pourtant optimistes, de ses organisateurs. Il faut reconnaître qu'elle était largement ouverte; elle s'adressait non seulement à ses anciens élèves mais également à leurs ainés qui restent obligés à M. Roger de ses efforts, de son fructueux travail et surtout d'avoir porté haut et loin la réputation de Cempuis. D'ailleurs, pour exposer dans quel esprit ce cadeau était offert une courte phrase suffit : voici celle qu'écrivait un de nos bons amis en adressant le montant de sa souscription : « En témoignage de gratitude et d'affection filiale pour notre cher Maître, M. Roger ». Ces quelques mots traduisent mieux qu'un discours le sentiment unanime et dispensent d'exposer de plus amples raisons.

Cher M. Roger, nombreux sont les Cempuisiens qui goûtent la musique grâce à votre talent et à votre remarquable enseignement; ceux-là connaissent l'amour que vous portez à votre art parce que vous avez su le leur communiquer. Sachant par eux-mêmes que la quiétude est nécessaire pour le bien apprécier, ils pensent avoir fait un choix judicieux et chacun, de tout son cœur, souhaite que ce reposant mobilier agrémente et embellisse les heures que vous consacrez à l'audition des meilleurs concerts que dispense la radio, grâce à ce poste fameux dont, à l'occasion, vous vantez la réceptivité.

Demain donc, comme à l'accoutumée, dans les murs de votre maison cempuisienne les ondes apporteront des harmonies délicates. Désormais, M. et Mme Roger, nous aurons plaisir à vous imaginer recevant leurs accords confortablement installés dans des fauteuils qui symbolisent l'expression de la gratitude affectueuse de vos élèves reconnaissants en même temps qu'un témoignage d'amitié de tous les Cempuisiens.

R. CHAUSSARD.

Le responsable du **Cempuisien** s'excuse de ne pouvoir donner le compte rendu du déjeuner du 30 octobre dont il est question dans le début de cet article; mais, malgré une demande faite dans le courant du mois de décembre, cet article n'est toujours pas arrivé au moment de donner le bon à tirer à la fin du mois.

RÉUNIONS du COMITÉ

24 octobre 1949

Membres présents : Henriette Tacnet, Germaine Géniole, Marande, Chaussard, Young, Chabrier, Jean-Jo, Delpeux, Maurice Vidal, Prioville, Paris, Vigneron.

Excusés : Mady Saulay, Barbier, Dugué, Angelvin.

La séance est ouverte à 19 heures. Un de nos camarades, accidenté du travail et actuellement à l'Assurance, nous fait part de sa situation. Il nous demande un prêt de 2.000 francs qu'il remboursera sous peu. Bon sociétaire et loyal cempuisien, la Société lui accorde ce prêt augmenté de 500 fr. de don.

Les anciens élèves, admirateurs et amis de M. Roger, continuent à souscrire et à collaborer pour le souvenir qu'ils veulent lui offrir. Chaussard et Chabrier nous donnent les raisons pour lesquelles il sera fait achat de deux fauteuils. La Société ne voit aucun empêchement à ce que ce témoignage d'affection soit rendu à notre ancien professeur le jour du banquet offert aux jeunes de la promotion 49. M. Roger sera donc notre invité d'honneur le 30 octobre.

Notre fête annuelle est arrêtée au 25 mars 1950 en la salle des Fêtes de la mairie du 5e arrondissement.

Le Comité prend la décision de supprimer *Le Cempuisien* à tous les sociétaires trop négligents qui ne paient pas leurs cotisations régulièrement. Cette décision fait l'objet d'une note spéciale insérée dans *Le Cempuisien* numéro 24.

Marande lève la séance à 21 heures.

18 novembre 1949

Sont présents : Marande, Henriette Tacnet, Germaine Géniole, Paulette Vidal, Mady Saulay, Angelvin, Delpeux, Chaussard, Maurice Vidal, Prioville, Paris, Vigneron.

Se sont excusés : Young, Barbier, Chabrier, Dugué.

Notre président ouvre la séance à 19 h. 15.

Encore un jeune sociétaire dans la gêne. Il est là près de nous et a visiblement un très bon moral. Il attend confirmation pour une place de boulanger. La Société lui propose un secours sous forme de don. Notre camarade dit n'avoir besoin de rien et refuse toute aide pécuniaire pour le moment. Quand il nous sera possible d'aider un peu des anciens élèves, nous sentons que plus que jamais la Société doit vivre, forte de tous ses membres adhérents et « cotisants » !

Applaudissons au succès du repas du 30 octobre. M. Roger reçoit les deux magnifiques fauteuils que lui offrent ses amis, admirateurs et anciens élèves. Etonné, surpris, ému, M. Roger qui ne se doutait de rien, a répondu à ce témoignage d'affection par des mots simples, sincères et profond de vérité qui ont touché tous et toutes au plus sensible de leur cœur.

Le trésorier a reçu des cotisations lors de ce déjeuner. Voilà qui est de bon augure pour la santé de dame « Caisse Société ». La pauvre, elle est si malade !...

Notre fête annuelle. — Peut-être n'organiserons-nous pas de tombola ! Peut-être également n'y aura-t-il pas de gala ! Notre fête ne serait qu'un bal de nuit. Ces questions seront réglées quand nous saurons si la Société est assez riche pour pouvoir payer les frais de « plateau » occasionnés par une soirée de « variétés ».

Vigneron donne les raisons pour lesquelles il a dû arrêter la chorale pour un temps indéterminé.

La séance est levée à 21 heures par notre président Marande. Marcel VIGNERON.

OUI ou NON

Parmi les diverses réponses reçues au sujet de cet article (paru dans notre numéro 23, mai-juillet 1949) nous n'en avons reçu aucune *contre le oui*. Il faut croire que tous les sociétaires sont d'accord avec notre jeune camarade Noël. Avant de conclure, j'estime que la lettre reçue d'un camarade de province — dont voici la teneur — peut appuyer l'idée de Noël.

Le 16 novembre 1949.

Cher Camarade,

Ayant lu dans Le Cempuisien *un article de notre camarade Raymond Noël, je te serai reconnaissant de lui faire savoir que je suis entièrement de son avis et que je dis OUI il faut continuer à envoyer* Le Cempuisien *même à ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations et je dirai même surtout à ceux-là.*

Alors que nous nous plaignons du petit nombre de sociétaires, il serait stupide à mon avis de couper les ponts en supprimant le seul lien susceptible de retenir et de rappeler les défaillants à leurs devoirs envers la société.

Pour les secours et non prêt, car je crois que c'est une Caisse de Secours que nous avons, je pense également que nous devons donner également à ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations car s'il y a des camarades qui peuvent être excusés d'être en retard pour le règlement de leurs cotisations, ce ne peut être que ceux qui ont besoin de secours.

Pour la morale et mettre tout le monde d'accord, je propose que, au secours voté par le bureau soit ajouté le montant de la cotisation due par le camarade à secourir (montant bien entendu versé immédiatement au trésorier) qui lui serait heureux d'avoir un sociétaire de plus à jour de ses cotisations. Quant au secouru, il ne serait que plus engagé (moralement bien entendu).

Maintenant, pour les retardataires à régler leurs cotisations, je me demande si nous ne sommes pas responsables de cet état de choses, et que peut-être nous ne faisons pas grand chose pour aider les défaillants à payer.

Les gens en général sont négligents lorsqu'il faut envoyer de l'argent et cette négligence finit par tourner en difficulté à force de trop attendre.

Je propose donc que l'on aille au devant des sociétaires pour les aider à se libérer de leurs cotisations.

Ainsi tout sociétaire qui n'aurait pas réglé ses cotisations dans les trois premiers mois de l'année recevrait une formule de mandat C.C. Postal toute prête à l'adresse de la Société avec la somme portée, soit six mois ou un an ou pas de somme du tout si le retardataire doit plus d'un an, ce qui lui laisse toute faculté d'envoyer le maximum; le tout accompagné d'un petit mot fraternel lui rappelant ses devoirs envers la Société.

Mon cher Young, si mes idées te paraissent saugrenues, gardes-les pour toi, sinon je compte sur toi pour être mon interprète vu que n'étant que rarement de passage à Paris et toujours en coup de vent, je n'ai guère la possibilité de me rendre aux réunions.

Je profite de l'occasion pour te demander également de bien vouloir noter mon changement d'adresse.

Je suis à présent à Gray (Hte-Saône), 10, rue de Versailles.

J'espère que ma lettre te trouvera en bonne santé ainsi que ta famille.

Dans l'heureuse attente de te revoir, reçois mes fraternelles amitiés. BARBEAUX.

Après cette réponse et celle du principal intéressé — c'est-à-dire la réponse de notre trésorier qu'on lira à la suite — je crois que nous pouvons arrêter définitivement le débat et prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la bonne marche de notre Association lors de notre Assemblée Générale de janvier 1950. YOUNG.

Point de vue et appel du trésorier

Avez-vous lu l'article de notre camarade Raymond Noël dans *le Cempuisien* n° 23 et intitulé : « Oui ou non ? ».

Que de controverses parmi nous d'autant plus qu'il s'agit d'une proposition personnelle mais empreinte de justice en faveur des sociétaires, et que j'ai fait mettre aux voix à notre réunion trimestrielle du mois de mai dernier.

Il serait trop long de répondre point par point à notre jeune camarade et je comprends très bien pour ma part l'ensemble de son exposé. Le but qu'il s'était assigné en faveur de notre Association n'a pu être compris de la presque totalité de nous en raison des termes employés et non usités couramment par les Cempuisiens.

Que notre camarade se console de l'échec partiel qu'il vient de subir au sujet de son article. Moi-même, en y répondant en toute connaissance de cause, j'ai essuyé un refus de la presque totalité des membres du Comité et j'ai dû remanier mon premier texte pour ne répondre qu'à quelques passages compréhensibles.

Lorsque nous lisons : « Faut-il faire bénéficier de notre caisse ceux qui n'ont pas réglé leurs cotisations ? » (les paroles n'y sont peut-être pas, le sens demeure).

Il y a erreur, ni les paroles ni le sens n'y sont.

Il faut comprendre seulement ceux qui n'ont jamais été sociétaires et assimiler à ceux-ci ceux que les statuts ont radiés d'office, c'est-à-dire les très attardés dans le versement des cotisations et qui ne s'intéressent plus à l'Amicale.

Presque tous les bras se levaient, — dit-il — d'autres voulaient placer un « mais » et tendaient des bras, dits cassés. Je puis dire que ceux-ci étaient libres de prendre la parole et de faire valoir leurs argumentations.

Plus loin encore, notre camarade dit que je voulais un vote absolu. Heureux pour moi de l'avoir obtenu dans les termes demandés et, quoique le problème ait été aussi délicat, seul pouvait le trancher l'Assemblée Générale. Car ce vote confirme et complète l'article 16 de nos statuts.

D'autre part, il me reprocha d'avoir soulevé le problème sous l'angle « matérialiste ».

Vraiment c'est un sujet complexe.

Le trésorier ne parle pas, c'est la caisse de l'Amicale qui lui est confiée qui résonne et, au sein du Comité il me faut parfois élever la voix, revenir souvent — presqu'à chaque réunion — présenter le bulletin de santé et y recevoir les remèdes de vie au profit ou au désavantage des sociétaires. Voilà donc pour l'acte matériel.

Elle a donc un caractère moral en ce sens que l'on retire à celui qui n'a aucun droit, pour pouvoir donner plus largement et plus facilement à celui qui le mérite et, dans ce cas, il faut donner les secours à ceux à qui ils sont destinés; ce que l'Assemblée du mois de mai a jugé par le vote.

Il fallait certes une justice. Comme je l'ai dit plus haut, elle frappe ceux qui n'ont jamais été sociétaires et ceux qui ne le sont plus parce que radiés d'office en raison de leur retard considérable non motivé. Seulement, pour ces derniers, quand ils le peuvent, par suite de circonstances difficiles, régler leurs cotisations, ils ont le devoir d'en aviser le comité qui statuera sur leur cas et prendra une décision en conséquence. Chaque cas particulier sera examiné avec bienveillance. Il peut y avoir négligence, mais je ne pense pas qu'elle peut s'échelonner sur plusieurs années, *Le Cempuisien* rappelant de temps à autre son devoir à chacun. Si toutefois il y avait négligence, j'estime, qu'après un avertissement amical, empreint de tact, le camarade prévenu peut répondre. Au bout d'un délai minimum fixé par le comité, si le silence persiste, ce camarade signe de lui-même sa démission et son désintéressement à notre Association.

En ce qui concerne les prêts ils sont nocifs et le comité a décidé de ne prêter à l'avenir qu'à des cas très particuliers, minutieusement étudiés, et toujours aux seuls sociétaires n'excédant pas une somme déterminée et fixée par le comité. C'est donc vers le don que s'étendront les secours pour tous ceux de nos camarades qui en auront besoin. J'attire l'attention des sociétaires pour nous le faire savoir lorsqu'ils connaissent des camarades en difficulté : chômage, maladie, etc... Nous ferons notre devoir pour leur venir en aide, car il se trouve parmi nous que l'entr'aide — qui est notre fierté cempuisienne — se confond avec charité. Sachez que les sommes données par les camarades, confiées au comité et se trouvant entre les mains du trésorier, sont la propriété personnelle de ceux d'entre nous affligés par la peine.

En tant que trésorier, je propose, à ceux qui s'élèvent contre la suppression du *Cempuisien* aux retardataires à une certaine date et qui trouvent une critique à formuler, de régler, par devoir fraternel, les cotisations de ceux qui sont dans la gêne... Il est bien entendu, toutefois, qu'il faut que leurs cas nous soient connus et passagers. En aucun cas, nous ne pouvons prélever sur les dons la somme nécessaire (dans le courant d'un exercice) pour faire paraître *Le Cempuisien* et régler tous les frais généraux; ceux-ci doivent l'être que par les cotisations. Ainsi sera éliminée la mauvaise foi; la bonne nous la conserverons soigneusement. Mieux vaut être un petit noyau intime, fraternel, de bonnes pensées courageuses, se privant du nécessaire pour un plus déshérité que soi-même, que d'engendrer des troubles et de donner à tout vent.

Venons maintenant aux chiffres que notre jeune camarade expose dans son article.

J'espère que tous les Cempuisiens les auront lus, médités et compris. L'Association est fondée sur l'entr'aide, le parution d'un trait d'union, etc... Elle ne peut donc vivre que sur le minimum des cotisations demandées et fixées par l'Assemblée Générale. Je le rappelle (annuellement) : Hommes, 480 fr.; Femmes, 360 fr. Pour les moins de vingt ans : Jeunes gens, 240 fr.; Jeunes filles, 180 fr.

La parution de notre *Cempuisien* entraine une dépense moyenne de 10.000 francs par numéro. Ajoutez les circulaires, les frais d'envoi, de secrétariat, de trésorerie et de gestion de l'ensemble de l'Amicale, que voulez-vous qu'il reste pour les secours ? Que voulez-vous qu'il reste pour la parution régulière de notre trait d'union ? Non, ce n'est pas possible, il faut donc une mesure de redressement ou périr. Non, nous ne pouvons, ni ne voulons mourir ainsi. Que diraient de nous les anciens qui se sont donnés tant de mal à fonder, à conduire une si belle Association fraternelle. Que diraient de nous nos anciens professeurs et bien plus encore... Nous plongerions plus profondément dans la misère ceux qui se tourmentent et viennent vers nous chercher un réconfort moral, matériel et surtout familial.

Allons, mes amis, faites un effort. Que ceux qui n'ont pas réglé leurs cotisations par négligence, le fassent sans tarder. Que ceux qui sont en difficulté le disent sans retard.

Venez donc nombreux à nos réunions mensuelles, le premier dimanche de chaque mois, de 15 à 18 heures; nombreux aux réunions générales trimestrielles et surtout à l'heure fixée. Enfin, venez en masse à notre réunion extraordinaire et générale du 15 janvier 1950, tous sans exception. Des décisions sérieuses seront prises et montrez en même temps que vous voulez que votre Association ne veut pas périr mais VIVRE !

J'espère que cet appel sera entendu de tous, que tous auront puisé dans mon article la réponse à celui de notre jeune camarade Raymond Noël, intitué « OUI ou NON ». Alors, OUI pour nos frères, et NON au déclin de notre Amicale, NON aux déserteurs de l'Association et OUI pour notre Cempuisien.

Robert Delpeux.

ECHOS ET NOUVELLES — COMMUNICATIONS DIVERSES

Savez-vous qu'il existe au siège un « vestiaire » cempuisien ? Il se compose actuellement de :

1 costume lainage (veston, gilet, pantalon) pouvant être utilisé comme vêtement de travail;
1 veston lainage (pour le travail);
2 blousons lainage bleu (absolument neufs);
1 pantalon golf lainage bleu marine;
1 veston et 1 gilet drap noir;
1 pantalon lainage (pour le travail);
1 veste grise (pour le travail);
1 paire de chaussures basses bon état (pt 42);
1 paire de gants de cuir (dame);
1 paire de gants de coton blanc (dame);
2 paires de chaussettes de coton (homme);
3 paires de chaussettes coton beige (jne fille);
1 écharpe fourrure (largeur 10 cm.);
1 chemise et une culotte coutil gris (enfant);
1 slip (homme);
1 pull-over bleu (travail);
1 cache-nez.

En outre, Mme Tacnet détient les vêtements suivants :

1 paire de chaussures du soir (pt. 36, dame);
1 robe lainage (taille 42);
1 jupe lainage (taille 42);
4 corsages;
2 pull-over à manches longues (dame);
1 pull-over à manches courtes (dame);
1 pull-over sans manche (homme ou dame);
1 gilet laine sans manche (homme);
1 cache-nez.
1 blouson camping toile imperméable (taille 42, homme);
1 blouson camping genre américain (taille 42, homme).

Henriette Tacnet se tient à la disposition de celles ou ceux qui voudraient essayer les vêtements en question.

***

Nous avions projeté de former un groupe campeur avec les éléments de la chorale. Ce groupe n'a pas pris corps, la chorale étant en sommeil; mais nous ne perdons pas notre projet de vue.

Pour faire partie du groupe en question, il n'est pas nécessaire de posséder un équipement complet : de bonnes chaussures de marche sont seulement recommandées. Nous pourrions faire des promenades en forêt dans les environs immédiats de Paris.

Si vous désirez venir avec nous dans les bois, écrivez-le à Jeannette Crappey, 4, rue François-Ponsart, Paris (16e); elle réunit les adhésions en tant que « Secrétaire du groupe » et vous préviendra individuellement de notre première sortie.

Les vêtements qui peuvent convenir aux Cempuisiens qui en ont besoin et qui ne peuvent faire partie de notre « Groupe camping » sont tout de même à leur disposition.

Henriette Tacnet possède aussi un sac à dos à armature. Il est à la disposition de tout Cempuisien désirant camper mais devra être remis après usage de manière à servir à tous et toutes.

Boîte aux lettres

Reçu une nouvelle lettre de Roger Laher du 20 octobre. Il nous fait savoir qu'il a rencontré Alavoine Marcel à l'hôpital de Tourane. Ce jeune camarade a, lui aussi, une jambe de coupée. Malheureusement, cela fait le troisième Cempuisien, se trouvant en Indochine avec un membre en moins.

Inutile de lui écrire pour l'instant, étant avec Alavoine sur le chemin du retour.

***

Nos compliments à Deplanque Serge et Le Clearec Yves (ce dernier encore élève à l'Institution) d'avoir passé avec succès à l'examen du C.A.P., section mécanique.

***

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que notre camarade Jean Libdri, vient d'ouvrir au 41, rue de Ménilmontant, à Paris (20e), un commerce d'épicerie (vins, apéritifs, liqueurs, champagne). Très bon accueil sera réservé à tous les Cempuisiens.

Naissances

Martine Boursier, fille de l'économe de l'Institution G. Prevost et de Madame, à qui nous adressons toutes nos félicitations et nos souhaits de bonne santé pour la maman, est née le 3 octobre 1949.

***

Notre camarade Angèle Helluy (Mme Sentuc) nous fait part de la naissance de sa fille Danielle le 21 juillet 1949. Tous nos compliments à la maman et bonne santé au bébé.

***

Notre camarade Georgette Fels (Mme Aranda) nous fait également part de la naissance de sa fille Carmen le 8 novembre 1949. Tous nos compliments et bonne santé à la maman et au bébé.

Mariage

Notre jeune camarade Odette Schürmann nous fait part de son mariage avec M. Harry Bouscasse, qui fut célébré le 10 novembre 1949 à La Rochelle. Nous présentons au jeune couple toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Nécrologie

Le 29 novembre est décédé, dans sa 76e année, notre camarade Gabriel Darnis. Nous présentons à son épouse et à son frère Félix (ancien élève de l'O.P.) nos condoléances les plus émues.

Changements d'adresses

Georges et Jeanne Lamarque, caserne Drouet, rue Georges-Clemenceau, à Eu (Seine-Inférieure).

Barbaux, 10, rue de Versailles, à Gray (Haute-Saône).

Mme Santuc (Angèle Helluy), 16, rue François-Coppée, Malakoff (Seine).

Mme Aranda (Georgette Fels), 22, passage de la Procession (15e).

Rolland Robert, au C.F.A.N., 2e Compagnie, numéro 2418, à Hourtin (Gironde).

Imp. Montourcy, 4 bis, rue Nobel (18e)

Le gérant : S. YOUNG.